

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2013

OBJET :

Abandon de créance

Rapporteur : Mme MERCIER

Délibération n°10

EXPOSE DES MOTIFS

Un débiteur de la collectivité est actuellement poursuivi par voie d'huissier de justice pour le règlement d'une créance de 470,76 € (titre n°68 de l'exercice 2010) correspondant à des dommages et intérêts suite à la dégradation d'un abri en bois.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'abandon de cette créance en l'absence pour le débiteur de ressources suffisantes pour faire face à sa dette dans des conditions acceptables, sans être pour autant insolvable.

Le montant de la créance, pour laquelle une remise gracieuse est consentie, doit faire l'objet d'un mandatement au profit du comptable.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de renoncer à la perception d'une somme de 470,76 € correspondant au montant de la créance afférente à l'exercice 2010 dont la remise gracieuse est accordée.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013 à la prochaine décision modificative.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 25 septembre 2013.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN